

FICHE SYNDICALE AGREGÉ

ACCÈS CLASSE EXCEPTIONNELLE 2023

NOM

PRENOM

Adresse personnelle :

Code postal—Commune :

Vous êtes en poste
(entourez votre situation)

	CLG	LYCEE	LP	EREA	UNSS	FFSU	Fiche et pièces à renvoyer au SNEP-FSU académique ou territorial.
TOM COM	ENS. SUP.	MS	CPD	Détaché(es)	Autres :		Les collègues en TOM, COM, en position de détachement effectuent leur envoi au SNEP-FSU National.

Votre affectation précise

Code établissement :

Exercez-vous en établissement Educ. Prioritaire OUI NON
si oui depuis quelle date :

Date d'accès à la hors classe :

Echelon de la Hors Classe détenu au 31 août 2023 :

Ancienneté dans l'échelon au 31 août 2023 :

Jour :	Mois :	Année :
--------	--------	---------

1) Ancienneté dans la plage d'appel :

Pour la campagne 2023, il est tenu compte de l'échelon au 31 août 2023 au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi et de l'ancienneté conservée dans cet échelon à la même date.

Echelon et ancienneté	Ancienneté dans la plage d'appel	Points
2ème échelon + 0	0 an	3
2ème échelon + 1	1 an	6
3ème échelon + 0	2 ans	9
3ème échelon + 1	3 ans	12
3ème échelon + 2	4 ans	15
4ème échelon + 0	5 ans	18
4ème échelon + 1	6 ans	21
4ème échelon + 2	7 ans	24
4ème échelon + 3	8 ans	27
4ème échelon + 4	9 ans	30
4ème échelon + 5	10 ans	33
4ème échelon + 6	11 ans	36
4ème échelon + 7	12 ans	39
4ème échelon + 8	13 ans	42
4ème échelon + 9	14 ans	45
4ème échelon + 10 et plus	15 ans et plus	48

En cas d'appréciation « Insatisfaisant », l'ancienneté dans la plage d'appel n'est pas valorisée.

**Joindre les copies du CV-Iprof et de l'arrêté de reclassement
PPCR + 2 timbres au tarif en vigueur (sans les coller)**

N° de carte syndicale SNEP-FSU :
.....
Date remise cotisation :
.....
Nom figurant sur la carte :
.....

NOM DE NAISSANCE (pour les femmes mariées) :

Date de naissance :

Sexe :

 H ou F

Téléphone :

Courriel :

ACADEMIE D'AFFECTATION :

CLG	LYCEE	LP	EREA	UNSS	FFSU	
TOM COM	ENS. SUP.	MS	CPD	Détaché(es)	Autres :	Les collègues en TOM, COM, en position de détachement effectuent leur envoi au SNEP-FSU National.

Si vous n'exercez pas en éducation prioritaire y avez-vous exercé ?

OUI NON

si oui : de l'année à l'année

Date d'entrée dans le corps en :

(entourez)

par concours

par liste d'aptitude

par détachement

Date prévue de départ en retraite :

Avez-vous eu connaissance des avis ? :

- Du chef d'établissement : OUI NON

- Avez-vous contesté cet avis ? : OUI NON

- De l'IA-IPR d'EPS : OUI NON

- Avez-vous contesté cet avis ? : OUI NON

Etes vous éligible au vivier 1 ? (il n'y a plus de nécessité de candidater)
si au moins 2ème échelon hors classe et 6 années de fonctions accomplies
dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières,
de manière continue ou discontinue)

OUI NON

Si oui, remplissez le tableau ci-dessous :

Fonctions exercées	Dates de début et de fin de fonction
Affectation en établissement classé éducation prioritaire	
Affectation en établissement pénitentiaire et centre éducatif fermé	
Affectation dans les établissements bénéficiaires d'un contrat local d'accompagnement (CLA)	
Affectation dans l'enseignement supérieur	
Directeur ou directeur adjoint de service déptal ou régional UNSS	
Conseiller pédagogique auprès des IEN chargés du 1^{er} degré	
Formateur académique (CAFFA ou FA en IUFM/ESPE avant D. 20/07/2015)	
Référent auprès des élèves en situation de handicap (D 351-12 à D351-15 du code de l'éducation)	
Tuteur des personnels stagiaires enseignants de l'EN	
Conseiller en formation continue (CFC)	

2) Appréciation du recteur :

Excellent	140 points
Très satisfaisant	90 points
Satisfaisant	40 points
Insatisfaisant	0 point

Total 1 + 2 : points

IMPORTANT : autorisation CNIL

J'accepte de fournir au SNEP-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNEP-FSU de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU, 76, rue des Rondeaux, 75020 Paris ou à ma section académique.

Date : Signature :